

Institut de Formation de Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale PREFMS
74 voie du T.O.E.C.
TSA 40031 31059 Toulouse Cedex 9
Secrétariat : 05 61 32 40 80

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE MODALITÉ D'INSCRIPTION A LA SÉLECTION PERMETTANT L'ACCÈS A L'INSTITUT DE MANIPULATEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE

Texte de référence Titre II Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'État de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses

L'institut **sélectionne les futurs étudiants** selon les modalités fixées dans l'arrêté du 17 janvier 2020.

Rappel des conditions générales pour postuler

Relever de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures

Constitution du dossier : La date limite de dépôt de dossiers est fixée au 8 avril 2021 à 23h59.

Dossier à constituer en ligne sur le site du PREFMS via le lien suivant : [Constitution du dossier](#)

Coût de l'inscription à la sélection : [suivre le lien](#)

Pièces à télé verser

- 1- La copie d'une pièce d'identité ;
- 2- Le(s) diplôme(s) détenu(s) ;
- 3- Les ou l'attestation(s) employeur(s) et/ou les justificatifs de cotisation à un régime de protection sociale ;
- 4- Un curriculum vitae ;
- 5- Une lettre de motivation.

Un entretien pourra être réalisé afin de compléter l'examen du dossier.

Nombre de places prévu : 2 places

Modalités Conditions d'inscription :

Lorsque l'admission est prononcée :

Chaque postulant doit répondre si une proposition lui est faite, dans le respect du délai accordé. Si la réponse à la proposition est **une acceptation définitive**, il la confirmera sur son espace personnel et procédera à son inscription administrative et s'acquittera des frais d'inscription à la formation et de tenues de stage. En outre, le candidat s'acquittera des frais de scolarité.

Coût de la formation : [suivre le lien](#)

Il est à noter que, au regard des contraintes liées aux stages inhérents à la formation et à l'exercice professionnel ultérieur, l'admission définitive est subordonnée :

1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé¹ attestant que le futur étudiant

- **Atteste** que le futur étudiant ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale.
- **Mentionne** que la numération globulaire et la formule sanguine sont normales
- **Atteste** l'absence de contre-indication à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM)

¹ La liste des médecins généralistes agréés peut être obtenue en consultant le site internet de la Préfecture du département du postulant.

2° A la production, au plus tard le jour de la 1^{ère} entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

↳ Toute vaccination incomplète rend impossible la mise en stage de l'étudiant.

↳ **Pour la vaccination anti-hépatite** : Le protocole de vaccination contre l'hépatite B étant

échelonné, **le candidat doit, dès l'inscription aux épreuves de sélection ou sur la plateforme Parcoursup, effectuer les démarches nécessaires auprès de son médecin traitant** afin que cette vaccination soit terminée lors d'entrée en formation.

Rentrée 2021 :

Toutes les informations relatives aux démarches administratives sont accessibles sur le lien suivant : [PREFMS - Informations étudiants](#)

La rentrée 2021 se déroulera selon les modalités de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au Diplôme d'État de Manipulateur d'Électroradiologie Médicale.

Pour la rentrée administrative obligatoire, les consignes sont communiquées sur le compte en ligne personnel créé sur le site <https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr>. (téléversement de documents obligatoires au format indiqué) et un rendez-vous, individuel, d'une durée d'une heure environ, pourra vous être fixé par l'Institut, la deuxième quinzaine du mois d'août 2021.

Afin d'offrir diversité et qualité d'apprentissage, les affectations en stage, négociées par l'Institut de Formation, se font au sein du CHU de Toulouse, des établissements de soins et de santé de la communauté urbaine toulousaine, au sein de la région ou en dehors de celle-ci. L'arrêté du 14 juin 2012 précise que les étudiants bénéficient d'indemnités de stage, et prévoit, dans certaines conditions très précises, le remboursement des frais de transport pour se rendre en stage. L'hébergement reste à la charge de l'étudiant.

Important : en prévision de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, de la communication, de l'évaluation en ligne, ainsi que des plateformes de e-learning, **un équipement informatique portable et une connexion internet sont vivement conseillés**. (Télécharger la fiche de configuration informatique)